

COMPTE RENDU de la Séance du 06 AVRIL 2021

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la salle des fêtes Maurice BOUCHOT compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le mardi six avril deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes.

La convocation a été adressée le 26 mars 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats 2020 – Commune
- Fixation des taux d'imposition 2021
- Vote du Budget Primitif 2021 -Commune
- ONF : approbation des travaux sylvicoles 2021 (parcelles 20r et parcelles de 19 à 33)
- **SDE54** : Convention relative au financement des travaux au titre de l'article 8 du contrat de concession sur la commune de Chaudeney dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT
- **ENEDIS** : Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés sur la commune de Chaudeney dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT
- **ORANGE** : Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques sur la commune de Chaudeney dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT

Étaient présents Messieurs et Mesdames : BOMBARDIERI Jean, CUIENNET Jean-Noël, GALICHET Hélène, IJABI Sakina, KOCH Marie-Laure, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel, POTERLOT Didier, ROBERT-LOUIS Sylvain et ROUSSEL Marie-Claude.

Absents excusés : Mme Céline BUFFET, Mme Mireille GALLAND procuration à Mme Nadine MOREL, M. Gwenaël PEIFFER procuration à M. Emmanuel PAYEUR et M. Florian MILITCH procuration à M. Didier POTERLOT.

M. Jean BOMBARDIERI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Affectation des résultats 2020 – Commune

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, exercice 2020, de la COMMUNE, Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **799 211,21 euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Résultat de l'exercice :	excédent :	799 211,21 €
	déficit :	
A) EXCEDENT au 31/12/2020		799 211,21 €
* affectation complémentaire en réserves (A/1068)		313 563,37 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		485 647,84 €

- Fixation des taux d'imposition 2021

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter de 2021 la suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition. La perte de ressources étant compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les taux votés 2021 se décomposent comme suit : TFPB communal (inchangée soit 11.95%) + Taux départemental (17.24%) = Taux de référence (soit 29.19%). Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des deux taxes directes locales 2021 (taxe foncière « bâti » à 11.95% + taxe foncière « non bâti » à 17.91%) et vote les produits attendus tels qu'indiqués ci-dessous :

	Taux votés (%)	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	29,19	213 054
Taxe foncière (non bâti)	17,91	2 740

- Vote du Budget Primitif 2021- Commune

Après délibération le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de la Commune en **suréquilibre en section de fonctionnement**, qui s'élève à :

* dépenses de fonctionnement	934 072.00 €	recettes de fonctionnement	976 414.00 €
* dépenses d'investissement	<u>1 018 223.00 €</u>	recettes d'investissement	<u>1 018 223.00 €</u>
	1 952 295,00 €		1 994 637.00 €

- ONF : approbation des travaux sylvicoles 2021 (parcelles 20r et parcelles de 19 à 33)

Le Maire présente au Conseil municipal le devis des travaux sylvicoles prévus en forêt communale transmis par l'Office National des Forêts pour 2021.

Après délibération, le Conseil municipal :

- accepte à l'unanimité le devis des travaux sylvicoles prévus dans les parcelles 20r et de 19 à 33 d'un montant de **3 259.87 € H.T.**
- autorise le maire à signer tous documents concernant ces travaux.

- SDE54 : Convention relative au financement des travaux au titre de l'article 8 du contrat de concession sur la commune de Chaudeney dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT et l'informe qu'une convention pour l'enfouissement des réseaux aériens électriques et de communications électroniques doit être établie entre le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE54) et la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

- autorise le Maire à signer la convention établie entre le SDE54 et la commune de Chaudeney-sur-Moselle dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens électriques et de communications électroniques Rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT ainsi que tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant.

- ENEDIS : Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés sur la commune de Chaudeney dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT et l'informe qu'une convention pour l'enfouissement des réseaux aériens électriques doit être établie entre l'entreprise ENEDIS et la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

- autorise le Maire à signer la convention établie entre l'entreprise ENEDIS et la commune de Chaudeney-sur-Moselle dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens électriques Rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT ainsi que tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant.

- ORANGE : Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques sur la commune de Chaudeney dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux d'enfouissement des réseaux dans les rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT et l'informe qu'une convention pour l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques doit être établie entre l'entreprise ORANGE et la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

- autorise le Maire à signer la convention établie entre l'entreprise ORANGE et la commune de Chaudeney-sur-Moselle dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques Rues Emile MOSELLY et Léon RAMPONT ainsi que tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 07/04/2021 et transmis au contrôle de légalité le 08/04/2021.

Le Maire,
E. PAYEUR

